

MÉMO MALIN

# Légionellose



**La légionellose n'est pas une maladie contagieuse. Elle se traduit par un état général qui ressemble à la grippe. Boire de l'eau ne présente aucun danger.**



## **Ce que je dois savoir**

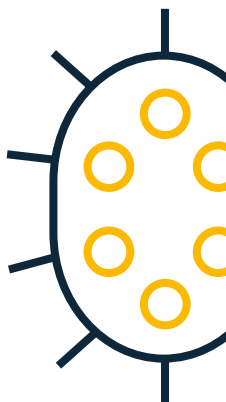
- Les personnes âgées, les fumeurs, les personnes immuno-déprimées, atteintes de diabète ou d'affections respiratoires chroniques sont plus particulièrement sensibles à cette bactérie.
- Un traitement efficace existe si la maladie est rapidement diagnostiquée. C'est uniquement en respirant de la vapeur d'eau ou des gouttelettes que l'on peut contracter la légionellose.
- Dans les contrats d'entretien des circuits d'eau chaude, Paris Habitat va au-delà de ses obligations légales\* et exige des prestataires des contrôles annuels pour détecter d'éventuelles contaminations.
- En cas de concentration anormale de légionelles dans les circuits d'eau chaude, Paris Habitat fait procéder :
  - à l'augmentation de la température de l'eau chaude,
  - au détartrage des systèmes de production d'eau chaude,
  - à la purge éventuelle des installations.

\*Arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.



## Ce que je dois faire

- Pour limiter le développement de cette bactérie, quelques gestes simples suffisent. Vous devez régulièrement détartrer et désinfecter certaines parties de votre robinetterie (flexibles et pommeaux de douche, mousseurs).
- Plongez ces éléments dans un produit de détartrage. Une fois le tartre totalement éliminé, laissez-les tremper dans de l'eau de Javel diluée 30 minutes, puis rincez-les à l'eau claire.
- Après une absence prolongée, il faut laisser couler l'eau quelques minutes pour évacuer l'eau qui a stagné dans les tuyaux.



### **LE SAVIEZ-VOUS?**

**Cette maladie est apparue pour la première fois aux États-Unis, en 1978, lors d'un congrès de légionnaires d'où le nom de « légionellose ». Elle se traduit par un état général qui ressemble aux symptômes de la grippe.**

# Vos mémos malins

Paris Habitat met à votre disposition dans les loges et les agences une collection de mémos malins pour répondre à toutes vos questions pratiques sur votre logement ou sur la vie du bail.



## À qui dois-je m'adresser ?

---

Vous souhaitez avoir des précisions supplémentaires :

- sur les actions d'entretien et de prévention : adressez-vous à votre gardien(ne).
- sur les symptômes de la maladie : votre médecin saura vous renseigner.

**Paris Habitat**  
21 bis, rue Claude-Bernard  
75005 Paris  
01 71 37 00 00  
[www.parishabitat.fr](http://www.parishabitat.fr)

